

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU SEANCE DU
MARDI 16 JUIN 2020**

L'an 2020, le 16 juin à 20H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Nathalie COUTIER.

Présents : Vanessa VESSELLE, Frédéric DEFOSSÉ, Ludovic JANNETTA, Jean-Luc ROUSSINET, Thierry CHARPENTIER, Franck MODE, Valérie PAYELLE, Didier PETIT, Nathalie COUTIER, Sabine HUGUET, Jean-Guy PONSIN, Françoise MOREAU, Claire PHILIPPOT, Maud DEMIÈRE, Aurélie RODEZ.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie RODEZ

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

-COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET CAISSE DES ÉCOLES - DRESSÉ PAR MR ALAIN GORLIER, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme COUTIER Nathalie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr RODEZ Eric, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui présente la situation suivante :

Section de fonctionnement 4 670.90 €

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 qui s'établit de la façon suivante :

Fonctionnement 13 801,90

COMPTE DE GESTION 2019 CELLULES COMMERCIALES - DRESSE PAR MR ALAIN GORLIER, RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses

écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET CELLULES COMMERCIALES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme COUTIER Nathalie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr RODEZ Eric, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement : 28 772,80 €

Section d'investissement : - 0,61 €

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET CELLULES COMMERCIALES

APPROUVE le Budget Primitif 2020 qui s'établit de la façon suivante :

Fonctionnement : 11 879,00 €

Investissement : 8 847,00 €

COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE - DRESSE PAR MR ALAIN GORLIER, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme COUTIER Nathalie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr RODEZ Eric, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui présente la situation suivante :

Section de fonctionnement : 203,90 €

Section d'investissement : 741.19 €

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 qui s'établit de la façon suivante :

Fonctionnement : 69 204.22 €

Investissement : 69 741,19 €

COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET LOTISSEMENT LES TERRES JAUNES - DRESSE PAR MR ALAIN GORLIER, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET LOTISSEMENT DES TERRES JAUNES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme COUTIER Nathalie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr RODEZ Eric, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui présente la situation suivante :

Section de fonctionnement : 495.30 €

Section d'investissement : 8 212.46 €

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET LOTISSEMENT DES TERRES JAUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 qui s'établit de la façon suivante :

Fonctionnement : 5 663,00 €

Investissement : 57 262.00 €

COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET DE LA COMMUNE DRESSE PAR MR ALAIN GORLIER, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme COUTIER Nathalie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr RODEZ Eric, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel qui présente la situation suivante :

Section de fonctionnement : 1 217 564.47 €

Section d'investissement : 235 363.95 €

FIXATION DU TAUX DES TAXES DES CONTRIBUTIONS POUR 2020

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des contributions directes locales comme suit :

23.36 % Taxe d'habitation

33.71 % Taxe foncière (bâti)

21.36 % Taxe foncière (non bâti)

Ces taux sont identiques à 2019

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 qui s'établit de la façon suivante :

Fonctionnement : 1 847 352,00 €

Investissement : 4 597 010,00 €

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION DES RD19 ET RD37 - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

Vu la délibération n° 2019-73 en date du 13/12/2019, décidant de réaliser l'opération « Aménagement de la traverse d'agglomération des RD19 et RD 37 » pour le compte du Département de la Marne, approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir, autorisant le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir ainsi qu'à signer les marchés, avenants, conventions et les pièces nécessaires à l'exécution des études et des travaux.

Vu les élections municipales du 15/03/2020 et l'élection du Maire et des Adjoints le 23/05/2020 et le changement de Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir.

AUTORISE le maire à signer les marchés, avenants, conventions et les pièces nécessaires à l'exécution des études et des travaux.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au compte 4581 (opération d'investissement sous mandat) du budget.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

ACHAT MAISON RUE DES BERMONTs

Vu le désir des propriétaires de la maison située 29 boulevard des Bermonts de vendre leur bien cadastré AB n° 139,

Vu le droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre de ce bien,

Vu la volonté communale de porter des projets œnotouristiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'acheter ce bien pour un montant de 35 000 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Vu la délibération n° 2019-71 en date du 13/12/2019 décidant la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle socio-culturelle saint Eloi,

Vu le besoin de la commune de se faire assister pour la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de de recourir aux services du cabinet OMNIS concernant l'assistance administrative, financière et technique pour les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec OMNIS et tout document se rapportant à cette mission

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN ADMINISTRATEUR AUPRÈS DE LA SPL LE PRESSEIR

Vu la délibération n° 2020-01 en date du 11/02, décidant l'adhésion ainsi que la prise de capital de la SPL Le Pressoir,

Vu les statuts de la SPL Le Pressoir disant que la commune d'Ambonnay doit désigner un représentant à l'Assemblée Générale ainsi qu'un administrateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE

Monsieur Didier PETIT comme représentant à l'Assemblée Générale,

Madame Aurélie RODEZ en tant qu'Administrateur

ACHAT DE PARCELLE

-Vu l'inscription au Plan Local d'Urbanisme d'emplacements réservés,

-Vu l'emplacement réservé N° 27 instauré sur partie de la parcelle AB 90 pour une contenance de 245 m²,

-Vu les contacts pris auprès du propriétaire de cette parcelle,

Considérant l'accord du propriétaire de vendre à la commune cet emplacement réservé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acheter cette superficie au vendeur Monsieur ROZE, au prix de 34 euros du mètre carré
DÉCIDE de prendre à sa charge les frais de géomètre pour le bornage de cet emplacement réservé,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme Nathalie COUTIER

Informe de l'annulation de la manifestation Musique en Champagne vu les trop nombreuses contraintes à mettre en place suite au covid notamment en cas de pluie.

La cérémonie de l'appel du 18 juin se déroulera en nombre restreint comme au 8 mai

Propose au conseil de faire le tour du village en vélo le vendredi 19 juin

Mr Franck MODE

Indique être toujours dans l'attente des directives de la préfecture concernant les instructions concernant le déroulement des manifestations (pour la fête patronale)

Réunion de la commission vie locale le 23 juin à 18 heures

Mme Claire PHILIPPOT

Fait un compte rendu des actions concernant la bibliothèque, notamment la mise en place d'un drive

Mr Jean-Guy PONSIN

Fait le compte rendu de l'avancement des travaux des entrées de propriétés.

Mme Aurélie Rodez

Donne compte rendu du conseil d'administration de Missions Côteaux, Maisons et Caves de Champagne.